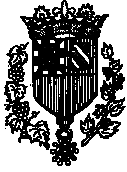


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Place Granville – Aménagement de l'espace public – Marché passé entre la Ville et l'entreprise Gasquet – Avenant n°1

Monsieur Pribetich, au nom commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme relatif à l'aménagement de l'espace public place Granville et a décidé de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux au groupement Mayot – Lesage – A2A – Saunier.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, a été engagée, et le lot n°2 relatif aux travaux d'électricité et d'éclairage public a été attribué à l'entreprise Gasquet par marché négocié après appel d'offres infructueux.

Afin d'offrir de plus larges possibilités d'animation de la place, il est notamment apparu pertinent de compléter les installations initialement prévues en matière d'éclairage et d'alimentation électrique. Par ailleurs, une réorganisation des réseaux existants est nécessaire.

Afin de prendre en compte ces travaux supplémentaires, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché 2005.900 notifié le 20 janvier 2006 et conclu avec l'entreprise Gasquet, 14 avenue Maréchal de Lattre à Tournus :

- montant initial du marché (y compris variante)	112 542,16 € TTC
- montant de l'avenant n°1	31 631,81 € TTC
- montant total du marché	144 173,97 € TTC.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise Gasquet pour l'éclairage et l'alimentation électrique de la place Granville, d'un montant de 31 631,811 € TTC ;
2. m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT